

Image not found or type unknown



Quel jugement prendre en compte lors d'un nouveau jgt changeant

Par **valinco20**, le **19/04/2010** à **20:12**

Bonjour,

Un jugement de 08.2007 donne la garde avec pension à un des parent, le jugement précise indice insee et date revalorisation. Un autre jugement un an et demi plus tard inverse la garde d'un enfant avec pension à l'autre sans aucune mention d'indice ou date. Lors de la demande de re-indexation, quelle est la date de jugement (pour indice) à prendre en compte, celle du premier ou dernier jugement.

Merci de vos réponses.